

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers

#### Municipaux :

En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoirs : 1  
Votants : 18

#### Date de la convocation :

18 février 2016

#### Date d'affichage :

18 Février 2016

**Présents :** MM. Michel BRAD - Catherine LEBOUQC - Michel BENEDETTI - Jean-Luc VALLET - Cécile BOULDE - Adjoints

Anne LEGOUBÉ - Marc LIBERT - Christian THEBAULT - Nicolas HARDY - Karine HUART - Jean-Marc COSTENTIN - Aline JOSSE - Madeleine DENIS - Charles DAVENEL - Anne-Marie VEILLE - Sébastien TROUVE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** Patricia PAUTONNIER donne pouvoir à Nicolas HARDY

**Absent :** Dominique FROC

**Secrétaire de séance :** Madame Cécile BOULDE est désignée comme secrétaire de séance

## Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2016
- Projet Presbytère : proposition du cabinet CÉRUR (*délibération*)
- Lotissement François Bordais – Convention avec le bailleur social pour les logements location – accession propriété – (*délibération*)
- Aliénation d'une partie du chemin rural n°9 – vente aux entreprises HTL et du Rocher Coupé – (*délibération*)
- Eclairage du terrain de football – Proposition chiffrée du SDE 35 – (*délibération*)
- Compte-rendu de la commission voirie du 24/02 – Projet de la rue du Stade – (*délibération*)
- Questions diverses

### Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal, le point suivant :

- Vote des tarifs et subventions 2016 – Préparation du budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2016 :**

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2016. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

## **Vote des tarifs et subventions 2016**

### **► Participations 2016 liées au coût élève école publique (au vu du réalisé 2015)**

Vu la Commission des Finances du 22 février 2016,  
Monsieur le Maire propose le coût par élève de l'école publique « Louise Michel », calculé d'après le réalisé 2015, comme suit :

- élève en maternelle = 1 173.28 €/an
- élève en élémentaire = 538.20 €/an

Ce coût détermine la participation de la commune à l'école privée sous contrat d'association (au vu des effectifs) (art. 65742), ainsi que la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique et privée de Javené (un abattement de 20% s'applique aux communes de Fougères Communauté) (art. 747481 et 747482).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer le coût par élève comme indiqué ci-dessus et dont le détail est joint en annexe.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

### **► Fournitures scolaires – école publique – Année 2016**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder pour 2016 :
  - 29, 00 € par enfant en maternelle
  - 33, 25 € par enfant en élémentaire

et pour tout enfant scolarisé à l'école publique « Louise Michel » de JAVENÉ.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 60671 en section de fonctionnement du budget primitif 2016.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires

### **► Personnel communal – Prime de fin d'année 2016**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'attribuer une prime de fin d'année (versée en décembre 2016) d'un montant annuel de **775.20 €** pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les autres agents. D'autres critères seront pris en compte conformément au règlement.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6411 en section de fonctionnement du budget primitif 2016.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

#### ► **Personnel communal – Indemnité d'exercice de mission des Préfectures**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'attribuer pour l'année 2016 un montant de **106,00 €** mensuel au titre de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures soit un montant pour l'année de **1 272,00 €** pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les autres agents.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6411 en section de fonctionnement du budget primitif 2016.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

#### ► **Personnel communal – Indemnité d'exercice de mission des Préfectures complémentaire – Année 2016**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'attribuer une Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures **complémentaire** aux agents du service technique pour les travaux d'entretien du cimetière qui s'élève à **263.57 €** par agent et par an et versée mensuellement.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6411 en section de fonctionnement du budget primitif 2016.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

#### ► **Personnel communal – Participation employeur au régime de prévoyance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 novembre 2013, le conseil municipal a décidé de participer à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle par les agents communaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La participation communale en 2015 a été de 5.50 € par mois et par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- d'augmenter cette participation communale à 6.00 € par mois et par agent pour l'année 2016.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

► **Concession dans le cimetière : tarifs 2016 – article 70311**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, les tarifs ci-dessous (y compris le colombarium) :

<i>Année</i>	<i>15 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>50 ans</i>	<i>Date d'effet</i>
2016	78,00 €	154,00 €	277,00 €	01/04/2016

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Repas cantine scolaire école publique : tarifs 2016 – article 70671**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Javenéens</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Adultes</i>	<i>Date d'effet</i>
2016	3,45 €	4,12 €	5,66 €	Rentrée scolaire 2016-2017

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Garderie périscolaire école publique : tarifs 2016 – article 70673**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Vacation</i>	<i>Vacation</i>	<i>Date d'effet</i>
--------------	-----------------	-----------------	---------------------

	<i>javenéen</i>	<i>extérieur</i>	
2016	1,05 €	1,75 €	Rentrée scolaire 2016-2017

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

### ► Tarifs ALSH

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Il rappelle la création de cet accueil de loisirs destiné aux enfants de 3 à 16 ans à effet au 6 avril 2009 et que les tarifs sont établis en fonction des tranches de revenus des familles comme préconisé par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine. L'ALSH fonctionne le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. La commission propose de maintenir les tranches et de modifier les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, les tarifs ci-dessous :

Tranches de revenus/QF	Tarif journée/enfant	Tarif ½ journée/enfant
0 < QF < 567€	<b>5,40 €</b>	<b>2,70 €</b>
568 < QF < 900	<b>6,48 €</b>	<b>3,24 €</b>
901 < QF < 1400	<b>7,64 €</b>	<b>3,82 €</b>
QF ≥ 1401	<b>9,24 €</b>	<b>4,62 €</b>
Non javenéens et non scolarisés à Javené	<b>10,82 €</b>	<b>5,41 €</b>

#### **Prix du repas** (identique au tarif cantine scolaire)

Pour les javenéens : **3,45 €**  
 Pour les enfants extérieurs : **4,12 €**

#### **Prix des sorties extérieures :**

Pour chaque sortie extérieure, coût supplémentaire de **6 €**, si l'enfant participe à moins de 3 jours ou 6 demi-journées dans la semaine, dont la sortie.  
 Et aucun supplément si l'enfant est présent au moins 3 jours dans la semaine ou 6 demi-journées, dont la sortie.

Date d'application des nouveaux tarifs : Rentrée scolaire 2016-2017

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Photocopies : Tarifs 2016 - article 706881**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>A4 recto</i>	<i>A4 recto-verso</i>	<i>A3 recto</i>	<i>A3 recto-verso</i>	<i>Date d'effet</i>
<b>2016</b>	Noir et blanc 0,30 €	Noir et blanc 0,50 €	Noir et blanc 0,50 €	Noir et blanc 0,80 €	01/04/2016
	Couleur 0,50 €	Couleur 0,80 €	Couleur 0,80 €	Couleur 1,00 €	

**ASSOCIATIONS** : • photocopies en noir et blanc : GRATUIT  
• photocopies en couleur : PAYANT A PARTIR DE 11 COPIES  
et **demi-tarif** soit respectivement 0,25 – 0,40 – 0,40 – 0,50 €

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Location garages de La Reposée – Tarifs 2016 – article 7521**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Location mensuelle</i>	<i>Date d'effet</i>
<b>2016</b>	33,00 €	01/04/2016

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Location salle complexe culturel : tarifs 2016 (article 7523)**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Caution</i>	<i>Location javenéens</i>	<i>Location extérieures</i>	<i>Pour ménage non effectué par heure</i>	<i>Gratuité aux javenéens</i>	<i>Date d'effet</i>
<b>2016</b>	210,00 €	54,00 €	88,00 €	28,00 €	lors de décès	01/04/2016

Si désistement, moins de 15 jours avant la date de location, une somme de 30,00 € reste due à la commune

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

#### ► **Tarif location salles aux associations extérieures - 2016**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2012 décidant d'un tarif de location des salles- salle du complexe – salle du kiosque- applicable aux associations extérieures à la commune ou à des privés pour des activités de loisirs.

Sur proposition de la commission des finances du 22 février 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de porter le tarif à 5,30 € par heure d'occupation des locaux à effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

#### ► **Tarif location salles aux associations extérieures - 2016**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2012 décidant d'un tarif de location des salles- salle du complexe – salle du kiosque- applicable aux associations extérieures à la commune ou à des privés pour des activités de loisirs.

Sur proposition de la commission des finances du 22 février 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de porter le tarif à 5,30 € par heure d'occupation des locaux à effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

#### ► **Tarif location salle des sports**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 janvier 2013 accordant le principe de la mise à disposition de la salle des sports aux associations extérieures sous réserve de sa disponibilité sachant que la priorité sera donnée aux associations communales.

Sur proposition de la commission des finances du 22 février 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- fixer les tarifs suivants à effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 :

Année	Location	Caution	Date d'effet
2016	Forfait de 350 € par jour	1 000 €	1 <sup>er</sup> avril 2016

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

► **Tarifs tickets de musculation – 2016 – Article 706885**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu la délibération du 9 juillet 2008,

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, les tarifs ci-dessous :

Année	Prix du Carnet	Prix du ticket	Date d'effet
2016	10,50 € le carnet de 5 tickets	2,10 €	01/04/2016

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Location salle des fêtes – tarifs 2016 (article 7524)**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 22 février 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, les tarifs ci-dessous :

	2016	Vaisselle	Retour
Javenéens	200,00 €	1,00 €/pers.	½ tarif
Associations de Javené	120,00 €	0,50 €/pers.	½ tarif
Extérieurs	400,00 €	1,00 €/pers.	½ tarif

1°) Pour toutes locations, une caution de **1 000,00 €** est demandée.

2°) Le tarif « associations de Javené » n'est applicable qu'une fois par an, le tarif « javenéens » est alors appliqué à partir de la 2<sup>ème</sup> location annuelle.

3°) Les nouveaux tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> avril 2016, sauf pour les contrats « Javenéens » signés avant le 24 février 2016.

4°) Pour ménage non (ou mal) effectué, facturation du temps passé : **28,00 €**



5°) Si désistement, moins de 15 jours avant la date de la location, une somme de 100,00 € reste due à la commune.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents

#### ► Prêt équipement des toiles de tente de l'ALSH.

Monsieur le Maire expose que la commune a acquis des toiles de tentes en équipement des camps qu'elle organise dans le cadre de l'ALSH et propose les modalités de mise à disposition en cas de demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre cet équipement à disposition exclusivement de structures d'accueil d'enfants et/ou d'adolescents et à titre gratuit.
- de demander une caution d'un montant de 200 €
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents

#### ► Subventions 2016

Nicolas HARDY, Président de l'OGEC école Privée, ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération

Vu la Commission des Finances du 22 février 2016,

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux écoles et associations de Javené, ainsi qu'à quelques associations extérieures, dont la liste est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer pour 2016 des subventions aux écoles et associations dont la liste et le détail des montants figurent sur l'état annexé à la présente délibération. Les crédits correspondants seront inscrits aux articles 6574, 65746, 65747 et 65748 en section de fonctionnement du budget primitif 2016.

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

#### ► ALSH – Indemnité aux stagiaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 février 2014 attribuant une indemnité de 18 euros net par jour aux stagiaires, en stage pratique BAFA ou autre, recrutés au centre de loisirs.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une indemnité de 19 euros net par jour, aux stagiaires du centre de loisirs, à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6413 en section de fonctionnement du budget primitif.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

### **Projet Presbytère : proposition du cabinet CÉRUR**

**Présentation : Le Maire**

Suite à la dernière réunion du Conseil municipal, une orientation a été prise de faire appel à un bureau d'études pour apporter un conseil d'aménagement et établir une programmation du projet de pôle intergénérationnel sur le site de l'ancien presbytère.

Le Maire expose la proposition du cabinet CÉRUR – Rennes – de mission en relatant la méthodologie :

- Définition et évaluation des besoins - diagnostic
- Définition et évaluation des besoins fonciers et articulation urbaine
- Etude de faisabilité – préprogramme

Le montant de l'offre s'élève à 15 300 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition du cabinet CÉRUR – Rennes - telle que ci-dessus exposée au montant de 15 300 € HT, soit 18 360.00 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'Investissement.

### **Lotissement François Bordais –Convention avec le bailleur social pour les logements location –accession à la propriété**

Jean-Luc VALLET, intéressé par l'affaire, ne participe ni au débat ni au vote.

**Présentation : Le Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de construction de logements sur le territoire de la commune de type PSLA : location accession.

Une programmation de 3 pavillons est envisageable pour 2016/2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande de programmer 3 logements au titre de l'année 2016/2017
- Sollicite FOUGERES HABITAT, OPH du Pays de Fougères comme constructeur
- S'engage à mettre à disposition de FOUGERES HABITAT un terrain viabilisé et aménagé
- Demande d'intégrer la viabilisation du terrain dans le dossier de maîtrise d'œuvre des VRD

- Une convention sera régularisée entre la Commune et FOUGERES HABITAT
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire et à solliciter les aides et subventions pouvant être accordées.

### **Aliénation d'une partie du chemin rural n° 9 - Vente aux entreprises HTL et du Rocher Coupé**

**Présentation : Le Maire**

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 9/04/2014 et du 18 juin 2014

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'entreprise HTL de modification des limites de la cession d'une partie du chemin rural n° 9.

Vu le nouveau bornage et la nouvelle numérotation cadastrale en date du 27/05/2015,

Vu l'avis des Domaines en date du 04/12/2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ordonner la vente du chemin rural n° 9 comme suit :
  - o Une surface de 1 117 m<sup>2</sup> à la Société Rocher Coupé (SCI du Général)- ZD 313 et ZD 316
  - o Une surface de 379 m<sup>2</sup> à l'entreprise HTL - ZD 317
- le maintien du prix de vente à 2.50 € le m<sup>2</sup>, toutes charges comprises. Les acquéreurs ont à leur charge les frais de géomètre et d'acte notarié.
- charge l'étude de Maître BLANCHET, notaire à Fougères, de la rédaction des actes concernant cette aliénation
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, pour signer l'acte notarié et les documents relatifs à cette vente.

### **Eclairage du terrain de football – Proposition chiffrée du SDE 35**

**Présentation : Michel BENEDETTI**

Michel BENEDETTI expose que le Syndicat Départemental d'Energie 35 – SDE 35 – en qualité de maître d'ouvrage, a établi une proposition technique chiffrée concernant les travaux d'éclairage du futur terrain de football synthétique.

Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 80 800 €.

Michel BENEDETTI explique que le Maître d'œuvre de l'opération du terrain de football – Sports Initiatives – avait fait une estimation moins élevée. La présente proposition prévoit en plus :

- le raccordement au tarif jaune vu la puissance d'éclairage
- le double câblage pour permettre un éclairage différent lorsqu'il s'agit d'un entraînement ou d'un match
- l'enlèvement des poteaux existants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité – 3 abstentions- :

- d'accepter l'étude détaillée de ce projet accompagnée du tableau de financement
- d'accepter le montant à la charge de la commune soit 80 800 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, section d'Investissement, opération 022- article 2313.

Anne-Marie VEILLÉ exprime son étonnement sur cette différence de 20 000 € alors que pour les tarifs et subventions la décision se joue sur quelques euros.

### Compte-rendu de la commission voirie du 24/02- Projet de la rue du Stade

Présentation : Michel BENEDETTI

#### ● **Projet rue du Stade :**

Michel BENEDETTI fait une présentation du projet sur plan. Des orientations ont été données au bureau d'études INFRACONCEPT, plateau ralentisseur devant le parking de l'école privée et/ou un giratoire franchissable en traitement de la sortie du chemin de la Ferdinandière, cheminement piéton à prolonger, dépose du réseau aérien de téléphone. Il est prévu un passage caméra pour le réseau d'eaux pluviales.

Selon les conclusions de l'étude diagnostic sur l'assainissement collectif de cette rue, il y aura ou non une possibilité d'obtention d'une subvention sur les travaux à hauteur de 35% du HT auprès de l'Agence de l'Eau.

Michel BENEDETTI communique le montant estimé de la réhabilitation du réseau d'eaux usées soit 155 000 € en chaussée et 50 000 € en chemisable.

Le conseil municipal valide cet état d'avancement du dossier.

#### ● **Site cinéraire**

Michel BENEDETTI précise que la proposition d'un marbrier local d'aménagement du site cinéraire dans le cimetière communal n'est pas satisfaisant. Il propose de reprendre le premier projet.

#### ● **Jalonnement sur bi-mâts**

Michel BENEDETTI informe qu'il verra cet aménagement en 2017.

### Questions diverses

#### ■ Les Gens du voyage

Monsieur le Maire rappelle l'historique des démarches entreprises auprès du Préfet pour demander la mise en place de la procédure administrative de mise en demeure et d'évacuation forcée.

Leur promesse suite à un courrier du Maire demandant le départ pour au plus tard le 7 février n'a pas été tenue.

Les forces de l'ordre pourront intervenir après signature de l'arrêté préfectoral.

#### ■ Dispositif argent de poche

Marc LIBERT propose la mise en place sur les vacances de printemps du dispositif argent de poche. Cécile BOULDÉ indique que la charge de travail des agents techniques ne le permet pas et qu'il y a lieu de prévoir des chantiers autres que les espaces verts. Marc LIBERT va examiner la question et la décision sera prise d'ici une semaine.

■ Aline JOSSE signale qu'une partie du bourg reste éclairé la nuit. A voir avec René du service technique.

■ Sébastien TROUVÉ fait savoir que le Tour de France passera le lundi 4 juillet 2016 sur la RD 179 et pose la question s'il ne serait pas opportun d'organiser une animation. Monsieur le Maire n'y est pas opposé et précise que le comité de jumelage reçoit les anglais ce même week-end.

## Calendrier :

- Commission des finances : lundi 21 mars à 18h00
- Conseil municipal : mercredi 30 mars à 20h
- Commission communication : mercredi 23 mars à 18h30
- Bureau municipal : mercredi 2 mars à 18 h
- Commission urbanisme : mercredi 2 mars à 16h30
- Commission urbanisme : mercredi 16 mars à 14h (réseaux lotissement)
- Comité de pilotage : mardi 8 mars 2016 à 20h (rythmes scolaires)

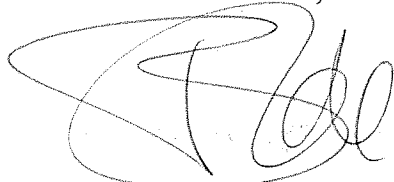
Pour le repas du CCAS de dimanche prochain, Catherine LEBOUQC fait appel aux volontaires pour la préparation des tables dans la salle des fêtes le samedi.

Catherine LEBOUQC souhaite réunir la commission des affaires scolaires et sociales pour étudier la synthèse des réponses aux questionnaires transmis aux parents, aux enfants des deux écoles portant sur les nouveaux rythmes scolaires. La date est fixée au jeudi 3 mars à 20 heures.

Michel BENEDETTI informe que l'élection du 7<sup>e</sup> vice-Président nécessaire suite au renouvellement du conseil municipal de St Aubin du Cormier est reportée au prochain comité syndical du SMICTOM compte-tenu du contexte intercommunal. Le dossier de reconstruction de la déchetterie de St Aubin, au stade du choix du Maître d'œuvre, pose également questionnement sur sa poursuite.

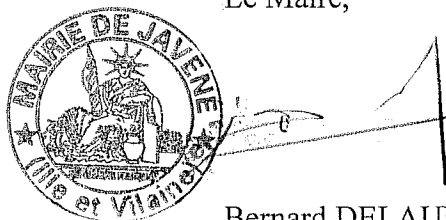
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire,



Cécile BOULDÉ

Le Maire,



Bernard DELAUNAY.